# Circulaire n° PRMX1927775CELI du 26 septembre 2019 relative à la journée de deuil national à la suite du décès de M. Jacques Chirac

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

La circulaire n° PRMX1927775CELI du 26 septembre 2019 est relative à la journée de deuil national à la suite du décès de M. Jacques Chirac, ancien Président de la République. Le chef de l'Etat a décidé de faire du lundi 30 septembre 2019 une journée de deuil national. Les drapeaux doivent être mis en berne pendant cette journée sur tous les bâtiments et édifices publics. Il y aura lieu d'organiser à 15 heures un moment de recueillement permettant aux agents des services publics

de s'associer à ce deuil national

. Les enseignants qui le souhaitent pourront également consacrer un cours de cette journée à l'évocation de la mémoire de l'ancien chef de l'Etat.